



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 A 20H30**

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Sandrine DUBOIS, Esther DUMAIRIE, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD et Isabelle SAGE.

Membre(s) absent(s) : Messieurs Christophe DEBAT.

Membre(s) excusé(s) : Monsieur Lilian MOREL

Pouvoir(s) : Monsieur Lilian MOREL donne pouvoir à Madame Sandrine DUBOIS

Secrétaire de séance : Madame Nadège BERTHAUD

Par convocation en date du 10 septembre 2025, l'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

- DIA n° 2025-09 : Déposée le 13 août 2025 par Optimum Lotisseur Promoteur, Rue des Prés de la Cloche, 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS, concernant la vente d'un bien non bâti, cadastré AR 148, d'une superficie de 745 m² et AR 151 (1/5 indivis. de 352 m²), situé Aux Petites Croix.

2.2. Décision modificative n°3 (délibération)

Madame le Maire indique qu'il convient d'ouvrir les crédits au compte 2151 pour le paiement de la facture à l'entreprise GUILLEMIN concernant la réfection du trottoir route de Bourg.

INVESTISSEMENT			AUGMENTATION DE CRÉDIT		
DIMINUTION DE CRÉDIT			IMP LIBELLÉ MONTANT		
IMP	LIBELLÉ	MONTANT	IMP	LIBELLÉ	MONTANT
Chapitre 21 Article 2138 Opération 185	Commerce	- 18 214,20 €	Chapitre 21 Article 2151 Opération 189	Voirie	+ 18 214,20 €
TOTAL		- 18 214,20 €	TOTAL		+ 18 214,20 €

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.3. Décision modificative n°4 (délibération)

Madame le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un réfrigérateur pour le stockage des légumes de la cantine, actuellement stockés à la cave.

INVESTISSEMENT					
DIMINUTION DE CRÉDIT			AUGMENTATION DE CRÉDIT		
IMP	LIBELLÉ	MONTANT	IMP	LIBELLÉ	MONTANT
Chapitre 21 Article 2138 Opération 185	Commerce	- 1 389 €	Chapitre 21 Article 2157 Opération 127	Aménagement bâtiments communaux	+ 1 389 €
TOTAL		- 1 389 €	TOTAL		+ 1 389 €

Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Compte rendu des commissions :

- Ressources humaines : (rapporteuse : Mme DU BOIS Sandrine)

- Suite à sa visite médicale, une ATSEM a dû passer des examens complémentaires concernant un problème d'audition. Le médecin lui a conseillé d'effectuer des travaux acoustiques sur son lieu de travaux. Sur les conseils du médecin, la société AZERGO a été contactée pour effectuer une étude acoustique. Celle-ci est gratuite et aura lieu le mercredi 1^{er} octobre. En parallèle, cet agent a vu sur leur site des indicateurs sonores pédagogiques. Un devis a été demandé. Après plusieurs discussions, ce devis a été refusé à la majorité par le Conseil Municipal.

- Commission urbanisme : (rapporteuse : Mme DUC Catherine)

- Durant l'été, 4 permis de construire ont été reçus pour le futur lotissement route de la Perrette.

- Commission bâtiments : (rapporteur : Mr CHENAUX Christian)

- Logement communal : un logement communal est disponible à la location. Les peintures ont été refaites sauf la salle de bain et les WC. Le montant total des travaux s'élève à 5997€. Le changement des radiateurs est prévu prochainement. Afin de pouvoir mettre le logement en location, le diagnostic de performance énergétique doit être réactualisé. Un devis a été demandé pour un montant de 260€. Il prend en compte l'état des risques et pollutions, le métrage, l'état des installations électriques et le diagnostic énergétique. Ce diagnostic sera réalisé après le changement des radiateurs.

- École : les peintures des classes et du couloir sont terminées. Des devis ont été demandés afin de changer les poignées de portes (actuellement vertes) pour en mettre des blanches (Menuiserie BEAL : 761,40 € et Quincaillerie BERNARD : 834,35 €). Les montants étant élevés un devis va être demandé à Castorama.

Dans l'une des classes de primaire, un volet ne fonctionnait pas. La panne ne vient pas du moteur mais de la télécommande. Une nouvelle a été commandée chez B. MORE Menuiserie à Montrevel en Bresse pour un montant de 169,20€ avec appairage compris.

- Salle des Fêtes : les tables de pique-nique sont en place.

L'entreprise TISSOT doit intervenir pour la réfection de la zinguerie.

- Bibliothèque : le changement du radiateur est prévu prochainement.
- Eglise : le retour du diagnostic est prévu le mercredi 24 septembre à 14h30 en mairie.
- Contrôle APAVE : suite au passage de l'APAVE, trois blocs de secours ont été changés ainsi qu'une prise par l'employé communal.
- Monsieur CHENAUX a reçu une invitation à l'inauguration des nouveaux locaux de l'entreprise RDO à Foissiat le 26 septembre à 18h00. Il propose aux élus de l'accompagner.

- Commission voirie : (rapporteur : Mr LOUVET Jean-Philippe)

- Programme voirie : la réfection de la route de Cras en commun avec la commune d'Attignat est terminée. La réception du chantier aura lieu le 25 septembre à 9h. L'entreprise Roger Martin a terminé les travaux sur la commune. Il reste quelques enrobés de route à faire.
- Lotissement OPTIMUM : la société SMEE a commencé les travaux de raccordement électrique.
- Un chêne est tombé sur la route de la Chapelle il a été tronçonné afin de libérer la route.
- Plots à LED : un devis a été demandé pour l'installation de plots lumineux sur les 3 dos d'âne. Lors du dernier conseil, une réflexion s'était portée sur l'installation de plots réfléchissants. Un devis a été demandé pour des plots réfléchissants (6€ pièce). Le conseil a décidé, à la majorité, d'accepter le devis des plots lumineux pour un montant de 1595,52€.
- Tracteur : lors du changement des pneus avant du tracteur, le technicien a porté un point de vigilance sur le fait qu'un pneu était plus usé que le second. Après avoir vérifié, il convient de changer la rotule de la roue avant droite (339,71€).
- ENEDIS : des changements de poteaux et de lignes entre les transformateurs de Confranchesse, Curlin, la Perrette et chemin de la Chapelle vont être effectués afin de renforcer les lignes aériennes.

- Commission fêtes et cérémonies : (rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège)

- Repas CCAS : 34 personnes assisteront au repas.
- Repas communal : pour rappel, le banquet communal aura lieu le 18 octobre au restaurant La Parenthèse à Attignat.

4. Compte rendu des réunions:

- Réunion des Maires : (rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)

Dans le cadre du PET2 une enveloppe de 300 000€ avait été attribuée pour les priorités collectives. Cette somme n'ayant pas été utilisée, il a été décidé lors du dernier COPIL qu'elle serait répartie entre les communes pour « Adapter les écoles aux changements climatiques » (ventilateurs de plafond, stores isolants, brumisateur). Le droit de tirage pour la commune sera 9 986 € (calculé en fonction du nombre d'élèves par commune soit 3%).

- Assemblée Générale de la société de chasse: (rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège)

Le résultat financier est correct. En revanche, il y aura deux chasseurs en moins cette année.

- Assemblée Générale de la Lyre Fraternelle : (*rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège*)
Rappel du concert le dimanche 18 janvier 2026 à la salle des fêtes de Saint-Martin-le-Châtel.

- Conférence Bresse : (*rapporteuse : Mme PELUS Stéphanie*)

Lors de la conférence Bresse, un point sur les déchets entre 2023 et 2025 a été abordé.

Le tonnage de recyclage a augmenté de 30%. Le tonnage des Ordures Ménagères a baissé de 16%. En revanche, le taux de reflux connaît une grosse augmentation. Le conseil s'interroge sur l'organisation d'une intervention, à destination des habitants, du service déchets en regroupant plusieurs communes.

5. Questions diverses :

- Ce jour avait lieu le rendez-vous chez le notaire pour la servitude ENEDIS du Clos Charvet. ENEDIS va verser à la Commune la somme de 144 €.
- LOGIDIA : l'entrée des locataires aura lieu le 15 octobre. Une visite des logements est proposée aux élus le samedi 11 octobre à 11h00.
- Une manœuvre militaire aura lieu sur la Commune du 22 au 26 septembre.
- Mr GRANDCLEMENT Sébastien est le nouveau commandant de la gendarmerie de Bourg.
- Le bouleau situé sur le terrain communal à la Chapelle a été coupé par Mr CURT Loïc en raison de son état.
- Les sénateurs proposent une visite guidée du SENAT le 18 ou le 19 novembre.
- Madame le Maire a rencontré deux membres du comité de fleurissement au sujet de la création des massifs de la salle des fêtes. Il a été décidé d'abandonner le projet de création d'un massif floral vers le terrain de boules et de conserver qu'un massif au sud de la salle des fêtes en prévoyant des bordures afin de bien le délimiter et faciliter la tonte. Les fleurs initialement choisies vont être modifiées en raison du type de terrain (beaucoup de cailloux).
- Suite à la réunion avec les cinq maires du club de foot Curtafond et Grand Bourg Agglomération qui s'est tenue ce jour, l'étude effectuée par le cabinet Novarea démontre que le terrain est trop argileux et manque de sable. L'entreprise Parc et Sports s'est engagée à reprendre les travaux dans leur intégralité. Ceux-ci dureront environ 3ans.
- Le Food-truck, le Bistrot Ambulant d'Emeric, qui devait s'installer sur la commune un mardi sur deux ne viendra finalement pas.

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 22 octobre 2025 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Nadège BERTHAUD



Le Maire,
Sandrine DUBOIS

